



**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. Nicolas WIESEL, DGS**

Pour le maire empêché, la première adjointe, Mme Isabelle HALB,

Vu l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les conditions de remplacement provisoire en cas d'absence du Maire ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Eckbolsheim DCM 21/2020 du 8 juin 2020 listant les délégations du conseil municipal au maire, et en cas d'empêchement du maire à un adjoint dans l'ordre de nomination ;

Vu le tableau du conseil municipal de la ville d'Eckbolsheim en vigueur précisant que Mme Isabelle HALB, est la première adjointe ;

Vu le décès de M. le Maire André LOBSTEIN,

Vu les articles L.2122-19, L.2122-20, R2122-7 et R.2122-8 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la délégation de signature au Directeur général des services ;

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation à un fonctionnaire titulaire d'une partie des fonctions exercer en tant qu'officier d'état civil et l'article 63 du Code civil relatif de la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés préalable à un mariage à un fonctionnaire titulaire du service de l'état civil ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 515-3 et suivants relatifs au pacte civil de solidarité ;

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité et le décret n° 2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié relatif à la déclaration, la modification, la dissolution et la publicité du pacte civil de solidarité ;

Vu le Code de la Commande publique et le guide interne des procédures adaptées en vigueur ;

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique

Vu le précédent arrêté municipal n° 2021.02/AJ du 29 mars 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas WIESEL, Directeur général des services ;

Considérant que Mme Isabelle HALB peut, en application des articles précités du Code général des collectivités territoriales, donner délégation de signature au Directeur général des services

Considérant que Monsieur Nicolas WIESEL exerce les fonctions de Directeur général des services de la ville d'Eckbolsheim et dans le souci d'une bonne administration, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés

ARRETE

Article 1^{er} : Champ de la délégation

Madame Isabelle HALB, pour le maire empêché, première adjointe de la ville d'Eckbolsheim, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de M. Ghislain LEBEAU Adjoint au Maire ou de M. Guy SPEHNER Adjoint au Maire, délégation de signature à **Monsieur Nicolas WIESEL en sa qualité de Directeur général des services** pour :

Direction Générale des Services

- les expéditions conformes du registre des délibérations du Conseil municipal et des arrêts municipaux
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents de l'administration communale
- les bordereaux d'envoi de l'administration communale
- les pièces, lettres et ordres de service intéressant l'administration municipale, à l'exception des pièces pour lesquelles un texte a explicitement prévu la signature du Maire

Service Accueil Population :

- la photocopie certifiée conforme
- la légalisation de signature
- les certificats de vie
- les documents relatifs aux dossiers de carte nationale d'identité et de passeport
- la déclaration de perte de la carte nationale d'identité ou du passeport
- les invitations relatives aux dossiers du service Accueil-Population adressées aux administrés
- les courriers du service Accueil-Population n'engageant pas la collectivité
- l'accusé de réception des lettres et colis
- la réception de dépôt de demande d'inscription sur les listes électorales
- l'accusé de réception des procurations
- l'accusé de réception des plis d'huissiers
- le titre provisoire de recette pour concession de cimetière
- le permis d'inhumer
- coter et parapher un registre

Délégation est donnée à M. Nicolas WIESEL, fonctionnaire titulaire, de

- réaliser l'audition commune ou des entretiens séparés préalable à un mariage, dans le cadre du contrôle de la sincérité du consentement au mariage
- signer les conventions PACS (déclaration, modification et dissolution) ainsi que les récépissés y afférents
- signer la publication de mariage
- signer les copies et extraits d'acte d'état civil y compris plurilingues
- signer les extraits et mentions portés sur un livret de famille
- signer les courriers relatifs à l'état civil n'engageant pas la collectivité

- réceptionner les déclarations en matière de nom et prénom

Service Budgétaire et Comptable

- la signature des bons de commande d'un montant maximal de 5 000 euros TTC
- les accusés de réception des offres dans les procédures de marchés publics
- les demandes de devis inférieurs à 25 000 euros H.T
- les bordereaux de dépenses et recettes (signature électronique – dématérialisation)
- la déclaration de TVA en ligne

Service Gestion du Personnel

- les demandes de congés et de RTT des agents
- l'état mensuel des heures supplémentaires des agents
- la déclaration des accidents de travail ainsi que la prise en charge des soins de l'agent par la collectivité
- les attestations de chômage
- la déclaration sur le site de la Sécurité sociale (signature électronique)
- la déclaration des accidents de travail ainsi que la prise en charge des soins de l'agent auprès de l'assureur de la collectivité
- la demande d'indemnité journalière pour l'agent auprès de la prévoyance proposée par la collectivité
- le bulletin d'adhésion initiale ou modificative personnelle de l'agent à la complémentaire santé proposée par la collectivité

Services Techniques

- les pièces, lettres et ordres de service intéressant les services techniques, à l'exception des pièces pour lesquelles un texte a explicitement prévu la signature du Maire
- les bordereaux d'envoi des services techniques n'engageant pas la collectivité
- les demandes d'avis du Préfet (RGC)
- les récépissés de déclaration de projet de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT-DITC)
- les récépissés de dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
- les récépissés de dépôt pour les autorisations de travaux (ERP)
- les récépissés de déclaration en mairie d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une préenseigne
- les récépissés des déclarations en mairie de location de chambre d'hôte et des meublés de tourisme
- le constat amiable dans le cadre de l'assurance de dommage aux biens
- les récépissés de déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire

Intendance

- les retraits des courriers recommandés à La Poste
- les bons de livraison
- les duplicatas de facture lors du retrait de la commande

Police municipale

- les actes visant à porter plainte au nom de la commune auprès de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : Mise en œuvre de la délégation

La délégation de signature consentie prend effet à compter des formalités de publication et de la date de réception de l'arrêté par le représentant de l'Etat ainsi que de la notification du présent arrêté à l'intéressé.

Article 3 : Modalités d'application

Tous documents signés par Monsieur Nicolas WIESEL, dans le cadre de la présente délégation de signature seront signés :

« Nicolas WIESEL, Directeur général des services »
Par délégation de la première adjointe »

Article 4 : Délais et voies de recours

Les délais et voies de recours sont ceux précisés aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de Justice administrative.

Article 5 : Ampliation

Ampliation du présent arrêté sera transmise à : la Préfecture de la Région Grand Est et du Bas-Rhin, le Service de gestion comptable d'Erstein, le secrétariat du Procureur de la République (Tribunal judiciaire de Strasbourg et Cour d'appel de Colmar), le Gendarmerie de Wolfisheim, La Poste, l'intéressé(e) et sera publiée.

Fait à Eckbolsheim, le 23 février 2024

Pour le Maire empêché,
La première adjointe,
Isabelle HALB



Notifié à l'intéressé(e) le

Signature de l'intéressé(e)

Mis en ligne le : 27 février 2024

Transmis au Représentant de l'Etat le :